Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2017

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 25 septembre 2017, à 18 heures 30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (18 présents, 5 pouvoirs, 3 absents)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 19 septembre 2017

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mmes Françoise BUNIAZET, Roselyne MEDINA, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, MM Philippe GALLARD, François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Véronique BOUTEILLON.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Gérard PERROTIN à Mme Roselyne MEDINA
Mme Dominique GIRAUD à Mme Marie SIMONNET
Mme Michèle TREILLE à Mr Gilles VIAL
Mme Sandrine SEYSSEL à Mr Fernand FRANCES
Mr Nicolas LO à Mr Nicolas CHARREL

ABSENTS - EXCUSES : MM Paul GAONA, Aurélien GENOSY et Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Information au Conseil Municipal :

Voirie

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2016

Le SIGEARPE (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Eau de Roussillon – Péage de Roussillon et environs) transmet le rapport annuel d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que la délibération de l'adoption de ce rapport en date du 14 juin 2017.

De plus, en complément de ce rapport, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse communique une note d'information expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau (selon l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement codifié à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport et cette note sont présentés pour information aux membres du conseil municipal.

Marchés publics

Nettoyage des bâtiments communaux – lot n° 3

La société ABER » qui a été choisie par la CAO en date du 4 avril 2017 comme attributaire du lot numéro 3 « Nettoyage des sols spécifiques » comprenant l'entretien régulier de la Mairie (tout le bâtiment sauf Salle du Conseil et Accueil, Pôle petite enfance Mairie + Salle du Conseil Municipal à la demande) ne veut plus donner suite à l'appel d'offres car la notification du marché n'a pas pu lui être adressée sous le délai de 120 jours.

Pour rappel les marchés n'avaient pas été notifiés car le service Marchés Publics attendait la date du 31 juillet 2017 pour un possible recours de la société STEM.

Il n'est pas possible juridiquement d'attribuer ce lot au candidat arrivé en 2ème position car c'est l'offre de la société ABER qui avait été choisie par la CAO comme offre la mieux disante.

Ce lot a donc été déclaré sans suite par le maire et devra faire l'objet d'une nouvelle consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Restauration scolaire

Régie communale pour la vente de tickets de restauration scolaire

L'actuelle régie est ouverte à la communauté des gens du voyage et pose des problèmes de différents ordres :

- Un problème de **rupture d'égalité devant les charges publiques** entre les usagers, la vente étant autorisée à la seule communauté des gens du voyage ;
- Des **problématiques techniques**, l'adéquation entre les repas prévus et les repas réalisés ne pouvant être atteinte du fait des repas vendus au ticket non pris ou non régularisés ;
- Un problème **d'inégalité de traitement entre les usagers** au regard de la facturation des repas, les repas vendus au ticket non pris revenant à une facturation simple alors que les parents en facturation peuvent être facturés simple ou double en cas de repas non pris.

De ce fait, sur proposition du bureau municipal du 6 juillet, le maire a supprimé par arrêté cette régie et a procédé à une communication auprès des familles concernées.

Le Conseil Municipal aura à délibérer sur les dossiers suivants :

Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 24 juillet 2017

N° 2017-09-25/54

Le relevé de décisions du 24 juillet 2017a été diffusé le 1er août 2017.

Après délibération, document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

Congrès des Maires

N° 2017-09-25/55

Ordre de mission pour le congrès des Maires

Le percepteur exige qu'une délibération pour mission spéciale désigne les élus participants au congrès des Maires du 20 au 23 novembre 2017. Les élus de Salaise ont encadré la participation à ce congrès à 7 élus par an (5 adjoints et 2 conseillers).

Après l'appel à candidature, et délibération, à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votants : 18 présents et 5 pouvoirs), le conseil municipal a décidé de modifier pour 2018 la répartition des participants pour les adjoints et les conseillers, soit respectivement 4 et 3 :

- ✓ **4 adjointes : Françoise BUNIAZET, Roselyne MEDINA, Christine BION et Michèle SARRAZIN ;**
- ✓ **3 conseillers : Martine ESCOMEL, Valérie BONO et Aurélien GENOSY.**

Commerces de détails et secteur automobile

Ouverture des dimanches pour 2018

Ce dossier est reporté au prochain conseil municipal du lundi 23 octobre 2017.

Finances

N° 2017-09-25/56

Participation des familles aux sorties scolaires

Par délibération, le conseil municipal fixe chaque année la participation des familles aux sorties scolaires.

Le bureau municipal, en séance du 24 août 2017, propose 15,00 €/enfant/journée pour l'année scolaire 2017/2018.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le montant de participation des familles aux sorties scolaires 2017/2018.

Après délibération, décision approuvée, avec 19 voix pour, 2 contre (Sabine VERIS, Véronique BOUTEILLON) et 2 abstentions (François RIGOUDY, Christine ROBIN).

N° 2017-09-25/57

Tarification des cours de couture

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la tarification des cours de couture comme suit :

Cotisation annuelle	2015/2016	2016/2017	**2017/2018**
Adulte	40 €	42 €	**45 €**
Enfant	24 €	25 €	**25 €**

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le montant de la tarification des cours de couture pour 2017/2018.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

N° 2017-09-25/58

Acompte sur subvention 2018

Association Set Club Salaisien : avance sur subvention 2018

L'association Set Club Salaisien, nouvellement constituée, fait face à des problèmes de trésorerie. Il est proposé de verser une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 1 500 €, en attendant le vote du budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le montant de l'avance sur subvention 2018 à l'association Set Club Salaisien.

Après délibération, décision approuvée, avec 22 voix pour et 1 contre (Sandrine SEYSSEL).

N° 2017-09-25/59

Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Votée en 2016 à 90 % elle représente, sur le même taux, 1 457,28 € pour l'année 2017 ; elle est basée sur la moyenne des dépenses des exercices 2014 à 2016. Compte tenu de la situation financière de la commune et du plan d'économie mise en place, le bureau municipal du 17 août 2017 propose de maintenir le taux de 90 % pour le montant de l'indemnité, soit 1 457,28 €. Par ailleurs, Mr Robert GRAND quittant ses fonctions le 31 août 2017 et Mr Daniel BARRIERE prenant les siennes le 1er septembre 2017, il convient de délibérer pour en décider l'attribution à Mr Robert GRAND, pour un montant de 971,52 € et l'attribution à Mr Daniel BARRIERE pour un montant de 485,76 €.

En 2016, le montant de l'indemnité était de 1 678,83 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs), approuve le montant de l'indemnité à chacun des receveurs municipaux, soit respectivement : 971,52 € et 485,76 €.

Personnel communal

Modification de la grille des emplois communaux

N° 2017-09-25/60

Recrutement d'une conteuse à la médiathèque

Dans le cadre du programme Festivalons Petits Patapons, la médiathèque municipale Elsa Triolet accueille une conteuse pour une soirée autour des contes du petit chaperon rouge et de barbe bleue, le mardi 17 octobre 2017.

Le bureau municipal du 20 juillet donne un avis favorable à cette vacation dont le coût horaire est établi sur la base de 90 € brut, pour 1 séance d'environ 3,5 h.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le recrutement d'une conteuse à la médiathèque.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

N° 2017-09-25/61

Renouvellement du contrat de l'auteur vacataire qui réalise des ateliers d'écriture à la médiathèque

Dans le cadre des ateliers d'écriture programmés à la médiathèque de novembre 2017 à juillet 2018, il est proposé de renouveler l'intervention d'un auteur pour animer ces séances. Le bureau municipal en date du 24 août 2017, propose de valider la prestation au coût horaire de 90 € brut (identique en 2016), en considérant qu'un atelier dure 3,5 heures, à raison d'un à deux ateliers par mois. Le remboursement des frais de déplacement sera pris en charge sur présentation de justificatifs.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement du contrat de l'auteur vacataire des ateliers d'écriture à la médiathèque.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

N° 2017-09-25/62

Avancement de grade

Dans le cadre du tableau complémentaire d'avancement de grade, un agent réunit les conditions statutaires requises pour un avancement au grade de : Bibliothécaire Principal.

Afin de pouvoir nommer l'agent ayant reçu un avis favorable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création à temps complet du poste correspondant, ainsi que la suppression du poste occupé précédemment par l'agent avec effet au 1er octobre 2017.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

Bâtiments communaux

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) - reprogrammation

N° 2017-09-25/63

L'agenda d'accessibilité Programmée (Ad'ap) a été validé par le conseil municipal en date du 30 mars 2015 et par délibération numéro 29/2015.
La durée d'exécution des travaux avait été fixée à trois ans s'étalant de 2015 à 2017.

Les travaux ayant dû être décalés, le conseil municipal doit délibérer sur les nouveaux calendriers proposés et valider le nouvel agenda.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

Urbanisme

N° 2017-09-25/64

Signature de l'acte de vente de la commune à la SCI SULTAN

Le conseil municipal du 21 novembre 2016 a validé la cession d'un terrain communal lieudit les Justices de 544 m² pour un montant de 11 968 € correspondant au parking actuel de l'activité de garage du demandeur.

Pour faciliter la signature de l'acte et compte tenu du fait que Monsieur le Maire n'est pas disponible pour le rendez-vous demandé, le conseil municipal doit autoriser le maire à déléguer son pouvoir de signature par procuration.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés, soit 23 votants (18 présents, 5 pouvoirs).

Publié le 2 octobre 2017

Affiché du 2 octobre au 2 décembre 2017